

## \*Management de la sécurité : un virage à 180 degrés ?

Le Directeur de la Direction du Métier Circulation (DMC) a d'abord pris la parole en rappelant la nécessité de se discipliner afin de permettre une bonne tenue de l'instance CE. Afin d'améliorer le fonctionnement, un point sera fait avec les DET afin de veiller au bon traitement des questions en DP ou CHSCT voire a minima qu'elles soient orientées vers l'instance correspondante. Reconnaissons que le CE DMC est devenu une « super DP » véritable dérive constituant un frein aux échanges dignes d'une plénière nationale.

En cette période de fêtes de fin d'année 2016, les délégations étaient en effectifs réduits avec 7 élus CGT, 7 élus UNSA, 6 élus CFDT et de 4 élus SUD.

Quelques éléments de réponse aux déclarations du directeur de la DMC :

- La tenue de la fonction d'AC au poste 1 de Lens **par un DUO non habilité** fait suite à une décision prise après une « étude de risque » (?) et sur ordre venant du plus haut niveau (G.Pépy puis DCM) ! Un « retour d'expérience » complet a été demandé au DET de l'EIC NpdC Picardie afin de connaître les raisons de cette défaillance où tous les agents appelés ont décliné l'appel du cadre d'astreinte. Désormais, la question est la suivante : **traiter les conséquences ou les causes ?**
- Sur le Forfait-jours, le Directeur DMC met en avant les points défendus par la Direction et espère que les discussions puissent reprendre (...).
- Sur le principe d'un temps de présence à 50 % sur le terrain pour les encadrants, il faut analyser la situation réelle et rectifier s'il y a lieu l'organisation en place (...).
- Le 4<sup>ème</sup> paquet ferroviaire introduit la concurrence dans les dessertes voyageurs. Cette décision politique va occasionner beaucoup de réflexions au sein de notre périmètre comme l'attribution des GOV, le traitement des points d'approvisionnement en carburant et surtout la gestion des incidents. Pour que cette concurrence soit possible, il y aura lieu de modifier le dispositif législatif intégrant, entre autre, le transfert des personnels qui n'est pas possible aujourd'hui.

### Financement des Formations pour les élus DP et RS.

La délibération nécessaire pour permettre la prise en charge par les Comités d'Etablissement des coûts de formation des élus DP et RS est reportée. Rappelons que cette possibilité est offerte par une nouvelle disposition apportée par la Loi travail combattue par certaines OS au printemps dernier. Une prise de position interfédérale est attendue car certains risques existent avec en particulier une dérive budgétaire pour notre CE.

### Visite Médicale Aptitude Sécurité

Il nous est demandé de nous positionner sur la réorganisation du cabinet médicale de Paris Montparnasse : Passage d'un médecin à temps complet sur deux sites (Montparnasse et Chatillon) à un temps partiel (91.4%) sur le site unique de Montparnasse. Une nouvelle fois le dossier présenté n'est pas accompagné par une étude d'organisation suffisamment poussée.

Après ce vote, un débat s'installe sur l'opportunité de commander la veille de la visite les agents convoqués à la VMAS. Malgré l'obligation de se présenter à jeun, certains EIC persistent à commander les agents extrêmement tôt! A La DMC, les économies financières priment sur la qualité de vie des agents!

### Modification du régime de travail liée à l'accord d'Entreprise.

Débat sur les nouveaux régimes de travail (140,150 et 160 RP).

Il semble qu'en certains EIC les décisions soient déjà prises **sans dialogue préalable**! Le point délicat de la **détermination de la charge mentale** nécessaire à la tenue des postes concernés n'est pas du tout abordé avec tous les risques qui en découlent!

A ce jour, les outils pour déterminer cette charge n'existent pas. Selon le directeur de la DMC, nous serions dans une « démarche expérimentale »! Il faut dire que le sujet est difficile car à double tranchant : nous savons **qu'une partie des cheminots attendent ces nouveaux roulements** (car + de RP). Mais nous savons également que **certaines les redoutent** (amplitude)! Il faudra s'assurer préalablement d'un avis juridique et médicaux sur l'estimation de la charge mentale et de la limitation des opérations de sécurité (travaux en particulier). Les commissions paritaires auront toutes prérogatives à acter ou non ces pratiques.

### Ingénieur du CNAM : une formation au millésime ?

Sur le sujet ingénieurs du CNAM, désormais embauchés à la position 18 (et non plus 21), la direction nous apporte enfin une réponse : **le cône de recrutement peut varier en fonction des années ( comme le vin ...)**!

Pour se justifier, la Direction met en avant la cohérence des recrutements entre les différents EPIC. A l'heure d'une augmentation des démissions d'agents fraîchement formés et de l'attractivité de plus en plus réduite de nos métiers, le message envoyé n'est certainement pas le bon. **Certains devront assumer cette variable d'ajustement discutable car les effets seront désastreux ... demain !**

## Reversement de la dotation activités sociales 2017

Suite à la non tenue des Commission conjointes dans la plupart des CE Régionaux mobilités, la CGT propose un vote partiel portant sur le reversement de la dotation activités sociales du CE DMC au titre du premier trimestre 2017. Il s'agit des seuls 6 CER Mobilités (Alsace, Aquitaine-Charente-Poitou, Languedoc-Roussillon, Limousin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Picardie) et des deux CE Parisiens Mobilités (Paris Rive Gauche et Paris-Est) car seuls à avoir tenu leurs commissions conjointes. En séance, les montants annuels des reversions demandées sont remis. Ceux-ci sont nets (déduction faite du reversement des 34,10% au CCGPF) et **les sommes par agent oscillent entre 414,94 euros (Paris-Est) et 448,50 euros (Languedoc Roussillon)**. Sans surprise, les délégations CGT/SUD ont voté pour une nouvelle réversion 2017 alors que l'accord ASC prévoit un retour chiffré des CE Mobilités en ces termes suivants : « *à la fin de chaque année civile, la commission conjointe élaborera un bilan financier détaillé que son président adressera aux CE concernés...* ». Nous attendons toujours ce retour détaillé 2016 des sommes qui ont été versées par le CE DMC aux CE Mobilités !

## **Présentation de : « principes de la veille rénovée »**

### **La charge de travail du manager amène un risque défaut potentiel dans la veille sécurité.**

Le « nouveau management » doit permettre d'accompagner les opérateurs et non plus de les contrôler a posteriori. Le PDVI est performant mais **trop conséquent pour être efficace**. Il faut donc modifier les postures et passer d'une logique de contrôle systématique à une logique de formation. Dans tous les postes, une analyse des risques devrait être faite permettant ainsi **d'agir en amont de la procédure** et non pas a posteriori. La gestion du PDVI actuel est trop « bureaucratique ». Parfois il s'agit de contrôler jusqu'à 120 points clés pour chaque agent. C'est une évolution voire une REVOLUTION et la Direction doit envisager certaines réticences liées à un changement complet de principes pourtant promus durant des années. L'idée d'analyser le facteur de risques est de traiter non plus systématiquement mais en fonction des ces résultats. C'est certes séduisant mais potentiellement contraire à la philosophie de maîtrise de la sécurité tendant au 100% auparavant.

**Pour l'UNSA Ferroviaire, le point à développer en priorité est la formation des agents avec un**

**tuilage permanent entre cédant et prenant** et non pas, comme depuis des années, une approche strictement budgétaire ! La Direction identifie l'année 2017 comme l'année du changement managérial. D'ici 2020 de très **nombreux simulateurs seront être mis en place**. Des « serious games » (« jeux sérieux ») vont également être mis en place. Ils seront sur la base d'un logiciel en apportant une « intention sérieuse » (de type pédagogique, informative, communicative, marketing, idéologique et d'entraînement) avec des ressorts ludiques. A suivre...



# L'UNSA-Ferroviaire vous informe

## FORFAIT-JOURS : MISE EN PLACE UNILATÉRALE PAR L'ENTREPRISE

La Direction SNCF et les Organisations Syndicales ont travaillé plusieurs mois sur la signature d'un accord sur l'organisation du temps de travail des encadrants : le Forfait en Jours.

**La Direction SNCF a quitté la Table Ronde le 6 décembre dernier et a mis en place unilatéralement Son Forfait-Jours le 13/12/2016.**

### POURQUOI UN ACCORD SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ENCADRANTS ?

Une nouvelle façon d'appréhender l'organisation du temps de travail

- Évoluer d'une culture du temps de travail vers une culture de responsabilisation à travers des missions identifiées, des objectifs réalistes et des moyens adaptés – **Pas de garantie pour l'UNSA-Ferroviaire**
- Reconnaître l'autonomie des encadrants dans l'organisation de leur temps de travail et de leur engagement au service de la production – **Une reconnaissance trop faible pour l'UNSA-Ferroviaire**
- Répondre aux attentes des encadrants en matière de nouveaux modes de travail, de souplesse d'organisation et de qualité de vie – **Un suivi insuffisant pour garantir cet équilibre pour l'UNSA-Ferroviaire.**
- Être en accord avec le code du travail dans le respect de la sécurité, de la santé et des équilibres de vie – **Pas de garantie pour l'UNSA-Ferroviaire**

Le forfait-jours est mis en œuvre dans la plupart des entreprises de taille comparable à celles de SNCF avec des compensations plus significatives.

**L'UNSA-Ferroviaire déplore que l'Entreprise n'ait à ce jour pas prévu la mesure de la charge de travail et son suivi, n'ait pas envisagé d'harmonisation du temps de travail, n'ait prévu une indemnité d'autonomie trop faible par rapport à l'investissement des encadrants.**

**L'UNSA-Ferroviaire, une OS responsable !**

Prochain CE le Mardi 24 Janvier

Pour toutes vos questions ou demandes de renseignements, une adresse :

[unsacecirculation@gmail.com](mailto:unsacecirculation@gmail.com)



UNSA Ferroviaire,  
56 Rue du Faubourg Montmartre  
75009 Paris



Tel : 01.53.21.81.80  
Fax : 01.45.26.46.65



[UNSACECIRCULATION@gmail.com](mailto:UNSACECIRCULATION@gmail.com)

Intranet : [www.syndicat-sncf.org/os\\_unsa](http://www.syndicat-sncf.org/os_unsa)

[federation@unsa-ferroviaire.org](http://federation@unsa-ferroviaire.org)

Internet : [www.unsa-ferroviaire.org](http://www.unsa-ferroviaire.org)

Vos RS :

-LABRUE Patrick 06.29.88.90.28  
-DREANO Régine : 06.32.13.92.57

Vos élus :

-SCHMITT Pascal 06.81.57.04.64  
-BELLORGET Jean Yves 06.01.28.11.38  
-CAPEAU Dominique 06.86.03.44.67  
-CATIAU Bruno 06.37.48.93.65  
-LEROY Adrien 06.87.67.02.66  
-POUYAUD Michel 06.11.65.20.95  
-ADAM Pascal 06.46.43.00.76  
-VALLADE Pierre Henri 06.71.21.14.14